

**DU VENDREDI 26 JUIN 2012**

**Elus :** 15 M. Mme – VETZEL Jean-Paul – LESAGE Justin – EMMENDOERFFER  
Jocelyne – MARTIN Roland - RENOUF Fabrice – ROZAIRE Patrick  
- BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - CONTER Evelyne

**En fonction :** 15

**Présents :** 9

**Absents excusés :** 6 M. SPIRCKEL Patrick qui a donné pouvoir à M. SPEYER Edmond  
M. HENON-HILAIRE Fabrice qui a donné pouvoir à M. ROZAIRE  
Patrick  
M. SANT Giorgio qui a donné pouvoir à Mme CONTER Evelyne  
Mme PERRIN Marie-Thérèse qui a donné pouvoir à M. VETZEL  
Jean-Paul  
Mme NEVEUX Yolande  
M. FREY Nicolas

**Convocation envoyée le 19 juin 2012**

**Secrétaire de séance : Edmond SPEYER**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2012**
- 2) GESTION PERISCOLAIRE**
- 3) DIVERS**

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2012**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Ce compte-rendu est approuvé, par 12 voix pour et une abstention, sans apporter de modification.

### **2) GESTION PERISCOLAIRE**

Devant la fréquentation de plus en plus importante, en nombre d'enfants, du périscolaire, une législation de plus en plus pointue en matière d'accueil en périscolaire, une demande de mutualisation des heures d'animation de Familles Rurales et de ORA Jeunes et une gestion rigoureuse du C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse) signé entre la municipalité et la CAF de la Moselle, le conseil municipal a recherché un moyen afin de répondre affirmativement à tous ces problèmes.

Les PEP 57 (Pupilles Enseignement Public) ont été contactés. Ils ont démontré, par leurs références, leurs capacités à remplir ce rôle.

Après étude de l'existant au niveau du coût matériel et humain, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat, après mise en place d'un comité de pilotage avec l'association des PEP57 pour une année, reconductible s'il y a satisfaction.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 contre autorise le maire à signer cette convention.

### **3) DIVERS**

#### **AMENAGEMENT ETANG ENS**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un acte d'engagement de 6 000,00 €uros avec la Société ESOPE chargée des études et des travaux concernant les étangs classés ENS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet acte d'engagement.

**Fin de la séance : 19 h 20**